

Département
du Bas-Rhin

Arrondissement de
Wissembourg

Nombre des
membres : 42

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de la Sauer

SÉANCE DU 11 mai 1998

Sous la présidence de Monsieur Bernard LOGEL

Présents : 36 votants

Tous les Délégués

sauf : MM. FRIEDMANN, ZINCK, BRICKA (excusés) qui étaient représentés
respectivement par MM. WELTZER, SCHERTZ, LIEHN.

MM. NEUHARD, MEYER Ch., BERNECKER, SIBLER, WEISS A.

Mme MAECHLING -excusés-

N° 22/98

OBJET : CRÉATION D'UN POSTE D'AGENT CONTRACTUEL

Le Président informe le Conseil Communautaire que dans le cadre de la création de la structure d'accueil de la petite enfance, la Commission "services aux habitants" souhaite l'embauche d'un agent chargé de la mise en place de la structure, de la création de son association de gestion et d'animation, de la définition de son projet pédagogique et de la direction de ses premières activités.

A cet effet, et s'agissant d'une expérimentation d'activité, la Commission propose la création d'un poste de contractuel pour une durée d'un an.

Le Conseil Communautaire,

- VU le projet de création de la structure d'accueil de la petite enfance
- VU le Budget de l'Exercice 1998
- CONSIDÉRANT la proposition de la Commission "services aux habitants"

après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

. de créer un poste d'Agent contractuel -pour une durée d'un an- chargé de :

- la mise en place de la structure d'accueil de la petite enfance de la Communauté de Communes***
- la création de l'association de gestion et d'animation de la structure***
- la définition de son projet pédagogique et de la direction de ses premières activités***

. de donner délégation au Bureau pour préciser la mission et fixer le niveau de rémunération de l'Agent ainsi que toutes autres décisions administratives et financières relatives au poste

. de charger le Président de procéder à la déclaration de vacance du poste et au recrutement de l'agent

. d'autoriser le Président à signer tous documents y afférents.

Pour copie conforme
MORSBRONN-LES-BAINS, le 13 mai 1998

Le Président,
Bernard LOGEL

